

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU JEUDI 24 FÉVRIER 2022 – 19H00

Étaient présents :

- Commune de ANDELAROCHE : Mme RICHARD
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THEVENOUX
- Commune de BERT : M. VIVIER
- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE
- Commune de DROITURIER : M. POUZERAT
- Commune de ISSERPENT : M. SALLES
- Commune de LAPALISSE : M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS. Mme CHERVIN. M. ROUSSILHE. Mme MINARD de CHABANNES. M. BODIN. Mme PERICHON. M. FERBOS
- Commune de PERIGNY : M. HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE : Mme WALRAET
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. POTHIER
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. COLLANGES
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD, Mme L'HULLIER
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Excusés :

- Commune de LE BREUIL : M. LASSALLE, pouvoir à M. HANGARD
- Commune de LAPALISSE : M. BRUNIAU, pouvoir à M. de CHABANNES
- Commune de LAPALISSE : Mme AUBIN

En ouverture de séance, Monsieur le Président présente Madame Marion PROFIT, responsable du service urbanisme depuis le 1er Février 2022.

Monsieur le Président informe l'assemblée que Madame Maria LESME a démissionné de ses fonctions d'adjointe au Maire et de conseillère municipale de LAPALISSE, elle ne siégera donc plus au Conseil Communautaire.

C'est Madame Nicole AUBIN qui la remplace à compter du 21 Février 2022. Mais Madame AUBIN est excusée de fait pour cette séance, car elle n'a pas pu être convoquée dans les délais réglementaires au présent Conseil Communautaire (les 5 jours francs ne pouvaient être respectés).

Le compte rendu de la séance du 18 Janvier 2022 est adopté à l'unanimité après avoir apporté des précisions, à la demande de Mme WALRAET, sur l'intérêt d'établir une convention avec la SAFER.

1/ COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT.

Monsieur le Président rend compte au Conseil des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations :

- attribution du marché de travaux d'extension de la ZAE située Pres de la Grande Route à la société THIVENT SAS – 71 LA CHAPELLE SOUS DUN pour un montant de dépenses s'élevant à 59 925,84 € HT,
- établissement des tarifs concernant les animations proposées par le FABLAB du PAYS DE LAPALISSE pour l'année 2022,
- conclusion d'un partenariat avec la SAFER afin de disposer de la veille foncière sur le territoire pour un coût de 150 € HT par commune et de 400 € pour la mise en service,
- attribution du marché de produits d'entretien à la société Clermont Chimie – 63 LA ROCHE BLANCHE, pour les années 2022 à 2024, pour un montant annuel de 7 661,68 € HT,
- actualisation des frais de port pour la vente en ligne de produits par l'Office du Tourisme : Lettre verte jusqu'à 100 g : 2,28 €, lettre prêt à poster suivie jusqu'à 500g : 4,79 €, lettre prêt à poster suivie jusqu'à 1 kg : 6,84 €,
- signature d'une convention de collaboration, d'une durée d'un an, avec la Mission Locale Espace Jeunes de Vichy et le FABLAB de Varennes sur Allier, sur le projet « ateliers de découverte des FABLAB » - 7 jeunes participent à ces ateliers,
- de compléter comme suit la grille tarifaire pour l'embouteillage, établie par délibération le 14/12/2021 :
 - Tarif pour participer à l'embouteillage = 15 € par véhicule ancien,
 - Tarifs pour les emplacements des exposants (forfait de 3 jours) :
 - 50 € pour un linéaire de 4m,
 - 80 € pour un linéaire de 6m,
 - 100 € pour un linéaire de 9m.

2/ CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT SOCIAL CONTRACTUEL.

Suite à la demande de détachement d'un agent de la crèche de Lapalisse, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de créer un poste d'agent social contractuel à temps complet pour accroissement temporaire d'activités.

3/ CAMPING DE LAPALISSE – RECRUTEMENT.

L'assemblée délibérante autorise à l'unanimité le recrutement de 2 agents non titulaires, pour le poste d'agent d'accueil et d'entretien du camping de LAPALISSE, à compter de la saison estivale 2022.

4/ MNS DE BERT – RECRUTEMENT ESTIVAL.

Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité Monsieur le Président à recruter un M.N.S. agréé, destiné à assurer la saison estivale à la piscine de Bert.

5/ COMPTES DE GESTION 2021.

L'assemblée délibérante approuve à l'unanimité les comptes de gestion dressés par la Trésorerie de Lapalisse pour l'année 2021.

6/ COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET GÉNÉRAL.

Sous la Présidence de Monsieur Yves COLLANGES le Compte Administratif 2021 du Budget Général est approuvé à l'unanimité.

Le Compte Administratif 2021 en fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement : 7 050 845,20 €

Recettes de fonctionnement : 9 768 756,84 €

Résultat de fonctionnement : 2 717 911,64 €

Le Compte administratif 2021 en investissement :

Dépenses d'investissement : 5 280 445,37 €

Recettes d'investissement : 4 336 964,48 €

Résultat d'investissement : - 943 480,89 €

Solde RAR 2021 : - 467 682 €

Résultat total investissement 2021 : -1 411 162,89 €

7/ COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 – BUDGETS ANNEXES.

Sous la Présidence de Monsieur Yves COLLANGES, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le vote des Comptes Administratifs 2021 des Budgets Annexes.

8/ AFFECTATION DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité les propositions d'affectation des excédents de fonctionnement issus du Compte Administratif 2021.

9/ BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS FONCIÈRES EN 2021.

Le Conseil Communautaire prend acte :

- du bilan des acquisitions présenté par le Président :

Sur le budget principal : acquisition du terrain d'assise situé place Jean Bécaud à LAPALISSE pour un montant de 1 €.

- du bilan des cessions présenté par le Président :

- Sur le budget principal :

- cession d'un bâtiment et terrain d'emprise Place Jean Bécaud à LAPALISSE pour un montant de 520 000 €,
- cession d'un immeuble Place Charles Bécaud à LAPALISSE pour un montant de 30 000 €.

- Sur le budget annexe Lotissement Le Clos des Rosiers :

- cession d'un terrain à bâtir lotissement Le Clos des Rosiers - 03120 LAPALISSE pour un montant de 23 220 € TTC.

- Sur le budget annexe ZAE PRES DE LA GRANDE ROUTE :

- cession du parking poids lourds pour un montant de 120 000 € TTC.

10/ BUDGET GÉNÉRAL 2022 ET BUDGETS ANNEXES 2022 – APPROBATION.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité les budgets suivants :

Le Budget général s'élève à 7 250 000 € en fonctionnement et à 5 600 000 € en investissement.

Le Budget annexe HEBERGEMENT DE LOISIRS s'élève à 88 000 € en fonctionnement et à 121 000 € en investissement.

Le Budget annexe LOTISSEMENT LE CLOS DES ROSIERS s'élève à 47 708 € en fonctionnement et à 42 162 € en investissement.

Le Budget annexe MOULIN DE LA VILLE s'élève à 30 000 € en fonctionnement et à 147 000 € en investissement.

Le Budget annexe MULTIPLE RURAL à SAINT ETIENNE DE VICQ s'élève à 6 700 € en fonctionnement et à 9 951 € en investissement.

Le Budget autonome OFFICE DE TOURISME s'élève à 252 000 € en fonctionnement et à 130 000 € en investissement.

Le Budget annexe SERVICE DE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE s'élève à 160 000 € en fonctionnement et à 21 799 € en investissement.

Le Budget Annexe ZAE PRES DE LA GRANDE ROUTE s'élève à 1 996 745 € en fonctionnement et à 893 175 € en investissement.

11/ SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS EN 2022.

Le Conseil Communautaire attribue à l'unanimité une subvention annuelle à : ACAPLA, COS Pays de Lapalisse, 5 Clochers, Mission Locale Espace Jeunes, Coopératives des Écoles Communautaires, et Conservatoire des Espaces Naturels.

12/ LIGNE DE TRÉSORERIE 2022.

L'assemblée délibérante autorise à l'unanimité Monsieur le Président à souscrire une ligne de trésorerie au cours de l'année, si le besoin s'en fait sentir. Le montant de cette ligne sera limité à 500 000 €.

13/ CAMPING COMMUNAUTAIRE DE BERT – MODIFICATION DE TARIFS.

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité la nouvelle grille tarifaire proposée qui contient une baisse des tarifs pour les mobile-homes qui n'ont plus de sanitaires, pour le nouveau chalet accessible aux Personnes à Mobilité Réduite, et qui harmonise certains tarifs avec le camping de LAPALISSE.

14/ SUBVENTIONS AGENCE NATIONALE DU SPORT (ANS).

Pour faire suite au Conseil Communautaire du 18 Janvier dernier et concernant l'appel à projets de l'Agence Nationale du Sport (ANS), l'assemblée délibérante autorise à l'unanimité le Président à déposer les projets d'aménagements ou d'équipements sportifs auprès de l'ANS.

15/ CRÉATION D'UN GAL DÉPARTEMENTAL – INCIDENCE SUR LE PAYS DE VICHY AUVERGNE.

Pour répondre à la demande du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, et afin de se positionner sur les 2 candidatures sur le département de l'Allier, en l'absence d'entente entre eux, l'assemblée délibérante se prononce en faveur de Moulins Communauté pour porter le GAL départemental, avec le maintien d'une animation locale par pôle (Vichy et Montluçon).

16/ PATRIMOINE HISTORIQUE ROUTIER, LEVIER FÉDÉRATEUR D'UNE POLITIQUE CULTURELLE AU PAYS DE LAPALISSE – DOSSIER FONDS LEADER.

Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité le Président à déposer le dossier de demande de subvention présenté au titre des fonds LEADER, pour le dossier patrimoine historique routier, levier fédérateur d'une politique culturelle au Pays de Lapalisse.

17/ AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT (ADIL) – SUBVENTION 2022.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de renouveler la convention avec l'ADIL pour l'année 2022 ; la cotisation s'élève à 1 354 € au titre de la compétence générale et à 750 € au titre de l'observatoire.

Le travail de l'observatoire permettra d'avoir des données récentes concernant l'habitat sur le territoire et ainsi pouvoir mener des actions d'aides pour faciliter la réhabilitation de logements sur le territoire.

18/ MISE EN PLACE DU SERVICE PUBLIC DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT (SPPEH).

L'assemblée délibérante approuve à l'unanimité la structuration du service de la performance énergétique à l'échelle départementale par la mise en place du SPPEH. La création de ce service avec un guichet unique, un pôle d'agents techniques pour l'information de 2ème niveau et un coordonnateur, permettra de mieux informer et conseiller les ménages, de réaliser du conseil personnalisé et d'accompagner les ménages non éligibles aux aides de l'ANAH. La participation de la Communauté de Communes du Pays de LAPALISSE est estimée à 1 445 € pour 2022.

19/ ZAE PRÈS DE LA GRANDE ROUTE – CESSION DE TERRAIN – MODIFICATION IDENTITÉ DE L'ACQUÉREUR.

En complément de la délibération du 13 avril 2021 portant cession d'un terrain à la Société FROID et SERVICES AUVERGNE, l'assemblée délibérante autorise à l'unanimité le Président à signer l'acte de vente de la parcelle cadastrée ZM25, située en zone d'activités, avec la société ALPI, dont le siège est basé à LAVEYRON.

20/ SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (SPR) – RÉVISION DES SPR DE SAINT-PRIX ET LAPALISSE.

L'assemblée délibérante autorise à l'unanimité le Président à lancer une procédure de révision des deux SPR de Lapalisse et de Saint-Prix, visant à les fusionner.

Cette procédure répondra aux objectifs généraux de développement de l'économie, de développement durable du centre bourg de Lapalisse avec le dispositif Petites Villes de Demain.

L'assemblée délibérante a pris note qu'une Commission SPR sera prochainement créée ; elle sera composée de membres de droit et de 9 membres nommés titulaires, doublés de suppléants (3 élus titulaires du Conseil Communautaire, 3 représentants d'associations ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine, 3 personnalités qualifiées).

21/ RÈGLEMENT CHEMINS DE RANDONNÉE.

Monsieur le Président propose à l'assemblée délibérante de préciser les dispositions d'entretien des chemins de randonnée.

L'assemblée délibérante approuve à l'unanimité le protocole à adopter en cas de dégradation des chemins de randonnée par des chantiers de débordage par exemple : les travaux générés ne seront pas à la charge de l'EPCI ; ils reviendront à la charge de l'entreprise qui a réalisé une déclaration en fonction de l'état des lieux qui aura été établi contradictoirement à l'aide du formulaire joint au présent compte-rendu et en présence d'un élu de la Commune et d'un élu et/ou agent communautaire. En l'absence d'identification de l'entreprise, les travaux de remise en état incomberont à la Commune.

22/ CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF) – VALIDATION DE L'ENGAGEMENT DANS LA DÉMARCHE DE CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE.

Un contrat Enfance Jeunesse est actuellement en vigueur jusqu'au 31/12/2022, signé en partenariat avec la CAF de l'Allier.

Afin de pouvoir continuer à bénéficier d'un partenariat financier de la CAF pour les Crèches, le Relais Petite Enfance, les Accueils de Loisirs Extrascolaires et Périscolaires, l'association Médiathèque et la Maison France Services, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de prendre une décision de principe pour élaborer une Convention Territoriale Globale sur le territoire.

Cette décision permettra d'établir un diagnostic à partir duquel les orientations pourront être définies sur les 4 années à venir.

23/ INFORMATIONS.

- Plan intercommunal de sauvegarde :

Monsieur le Président explique à l'assemblée délibérante que le code de la sécurité intérieure oblige à l'élaboration d'un plan intercommunal de sauvegarde lorsqu'au moins une des communes membres est soumise à l'obligation d'élaborer un plan communal de sauvegarde. La Communauté de Communes du Pays de LAPALISSE est concernée ; un formulaire à compléter sera prochainement transmis aux communes du territoire pour collecter les informations nécessaires à l'élaboration de ce document.

- RAILCOOP :

Monsieur le Président présente le bilan communiqué lors du comité de ligne Bordeaux-Lyon du 10 Février 2022. La SCI RAILCOOP fédère actuellement plus de 11 000 sociétaires, la licence d'entreprise ferroviaire et le certificat de sécurité unique ont été obtenus, la première circulation de fret a eu lieu le 15 novembre 2021.

La ligne voyageur sera lancée le 11 décembre 2022, l'aménagement des futurs espaces dans les gares est en cours. A proximité de notre territoire les gares de Gannat, St Germain des Fossés et Roanne seront desservies. Des recrutements sont actuellement en cours dont 1 pour Vichy.

- Ateliers Numériques :

4 jeunes de l'Association Unis-Cités interviennent au côté de Réjane pour réaliser des animations ponctuelles. L'affiche ci jointe détaille les ateliers et permanences de la conseillère numérique sur le territoire.

- **Le Comité de pilotage Maison France Services** est programmé le Lundi 14 Mars à 14h.

- Les dates de permanences de la Mutuelle Complémentaire au TELECENTRE en Mars sont annoncées :

- Jeudi 03 de 9h à 12h30
- Mardi 08 de 13h30 à 17h
- Jeudi 17 de 9h à 12h30
- Vendredi 25 de 13h30 à 17h
- Jeudi 31 de 9h à 12h30

24/ QUESTIONS DIVERSES.

- AVIS SUR LE DÉVELOPPEMENT DES PROJETS ÉOLIENS DANS LE SRADETT.

Le Conseil Communautaire émet un avis sur la consultation en cours concernant le développement des énergies renouvelables fixées au niveau régional dans le SRADETT, et plus particulièrement en ce qui concerne l'éolien.

Il demande à l'unanimité à ce que la cartographie de l'EPCI soit présentée clairement avec le détail des différents enjeux pris en compte. En l'état il ne s'agit pas d'une concertation, mais d'une information qui n'est pas vérifiable compte tenu du manque de précisions.

Le département de l'Allier serait le seul de la région AURA possédant un potentiel de développement conséquent.

Le Conseil Communautaire s'oppose à l'unanimité au projet de développement des projets éoliens sur son territoire, tels que proposés dans le SRADETT.

- URBANISME.

Suite à l'intervention de M. SALLES concernant les problèmes d'instruction des actes d'urbanisme en Décembre, il est confirmé, après vérification, qu'aucun acte est resté en instance sans avoir été instruit dans les délais impartis au service Urbanisme de la Communauté de Communes "PAYS DE LAPALISSE".

Fin de la séance à 22h.

Fait à Lapalisse, le 25 Février 2022

J. de CHABANNES,
Président de la Communauté de Communes
« PAYS DE LAPALISSE »

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"